

L'Alliance Nationale

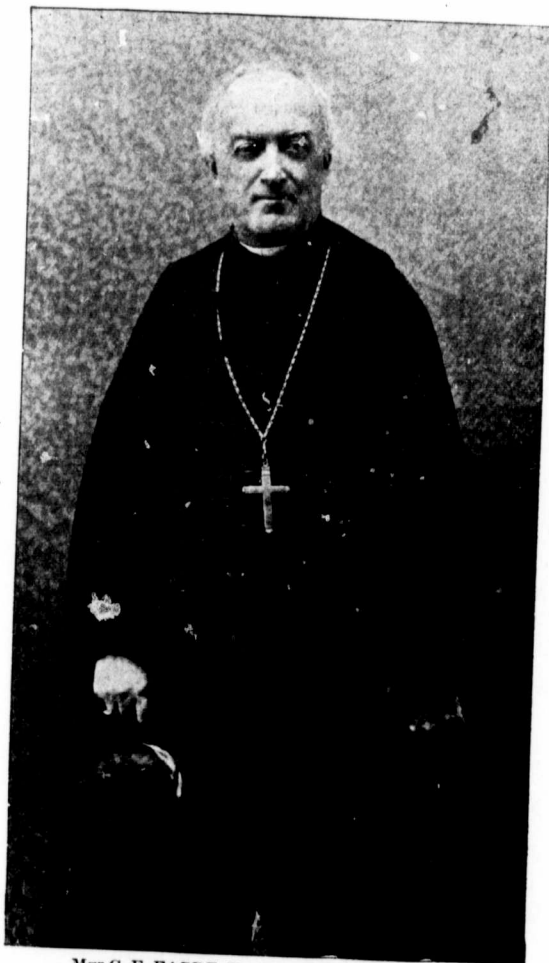
Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. I No 9

Montréal, Décembre 1895

50 cts par an



Mgr C. E. FABRE, Président Général Honoraire
de "L'ALLIANCE NATIONALE."

A NOS LECTEURS

NOËL, LE PREMIER DE L'AN, c'est l'époque des souhaits, des vœux de prospérité, c'est l'heure des dons généreux pour adoucir les souffrances de la misère. A un semblable moment, le cœur est plus large, la main plus libérale. On se sent enveloppé, à son insu, d'une atmosphère morale plus chaude où les bons sentiments occupent une large place. C'est l'heure où la reconnaissance dit bien haut les bienfaits reçus et réclame de Celui qui peut tout donner, l'acquiescement des dettes sacrées qu'elle a contractées.

A nos lecteurs, à nos lectrices, nous souhaitons joie et santé, *succès dans leurs entreprises, bonheur dans la famille*, en un mot tout ce qui peut rendre la vie agréable.

Ces vœux sont sincères et notre intérêt même, comme Société, nous les dicterait, à défaut de tout autre sentiment, car c'est la santé de nos membres qui est un des principaux éléments de la prospérité de l'Alliance Nationale.

Que le Ciel donc écarte de nous les maladies graves qui pourraient obérer notre caisse, et qu'il nous conserve à tous la santé, sans laquelle il n'est point de bonheur ici-bas.

A ces souhaits pour l'ensemble des membres de notre Société, qu'il nous soit permis d'en ajouter un plus spécial à l'adresse de notre président général, M. H. Laporte, si digne de notre congratulation, à l'adresse aussi de notre Bureau Exécutif si dévoué et si actif, à l'adresse de tous les officiers de la Société qui comprennent la responsabilité que leur imposent leurs diverses fonctions et les remplissent avec tant de conscience.

Enfin nous tenons à offrir nos *vœux de prospérité* à chacun des Cercles qui composent notre Société et qui tous concourent avec tant d'entrain à en assurer le succès. Puissent-ils, dans l'année 1896, doubler le nombre de leurs membres en se rappelant notre devise :

“VINCIT CONCORDIA FRATRUM.”

Nos Sociétés de Secours Mutuels et de Bienfaisance

Nous avons pris la liberté de demander à quelques notabilités comment elles jugeaient nos Sociétés de Secours Mutuels et de Bienfaisance. Nos lecteurs liront avec intérêt les appréciations des hommes distingués dont les réponses nous sont parvenues assez tôt pour être publiées dans la présente édition de notre revue. Nous prions nos collaborateurs d'une heure de recevoir nos bien sincères remerciements.

Voici ces réponses :

OPINION DE M. LE CHANOINE BRUCHÉSI

“Nos sociétés de secours mutuels canadiennes et catholiques sont plus qu'une protection pour l'ouvrier et sa famille : les devoirs qu'elles imposent à leurs membres en font des écoles de vertu. Je les regarde comme un grand bienfait pour la religion et notre nationalité.

P. N. BRUCHÉSI,

*Chaplain de l'Union St-Pierre
et de la Société des Artisans.*

OPINION DE L'HONORABLE JOSEPH ROYAL

“La société de bienfaisance est une des plus fécondes créations de la dernière moitié de ce siècle. Fondée sur le vivifiant principe de l'épargne, elle répond à des besoins nouveaux et à une situation économique nouvelle. Elle apprend à l'ouvrier ou au salarié à compter d'abord sur lui-même pour se mettre avec les siens à l'abri des premiers coups de l'adversité. Dans ce sens, c'est une affirmation pratique de dignité et d'indépendance. Les ressources de la petite épargne sont presque illimitées, et son groupement rend possible des œuvres de bienfaisance qu'aucune autre puissance sociale ne pourrait même songer à entreprendre.

“La province de Québec possède un grand nombre de ces admirables organisations, et c'est par milliers que se comptent les membres de chacune. Félicitons-nous en. Entre toutes, l'Alliance Nationale joint à son beau titre de société de bienfaisance celui d'être essentiellement catholique et canadienne-française, en même temps qu'elle entend promouvoir l'éducation morale, intellectuelle et sociale de ses associés. Son but, tel qu'ad-

mirablement défini dans les articles organiques de sa constitution, est d'unir les catholiques de langue française dans une pensée de secours mutuels et de progrès immatériel et physique.

“ Son succès,—3000 membres en deux ans d'existence,—ne surprendra personne, et c'est aimer son pays et ses compatriotes que de travailler à son plus grand développement possible.

J. ROYAL.

Montréal, ce 7 décembre 1895.

OPINION DE SON HONNEUR M. S. N. PARENT,
MAIRE DE QUÉBEC

“ Les Sociétés de Secours Mutuels, organisées comme elles le sont aujourd'hui, sont une des plus admirables créations de notre époque.

“ Au temps du chômage, ou de la maladie, et plus encore lorsque la mort vient frapper ses coups, elles apparaissent au foyer du pauvre ou de l'artisan peu favorisé des dons de la fortune, comme une manifestation éclatante de la Providence, dans les jours les plus sombres de la vie.

“ Elles sont un monument de la charité et de la philanthropie de leurs fondateurs, et ceux qui s'enrôlent sous leurs bannières donnent la preuve la plus tangible de leur sage prévoyance et de leur sollicitude vraiment paternelle pour les êtres qui leur sont chers.

“ L'assistance mutuelle devrait être à la base de toutes nos associations religieuses et nationales. Elle leur communiquerait une puissance d'action qu'elles ne possèdent pas aujourd'hui, parce que beaucoup d'entre nous les considèrent seulement comme des sociétés de parade, dont l'utilité se borne à faire bonne figure dans nos démonstrations publiques.

“ Tandis qu'en ajoutant à leur programme l'assistance mutuelle de leurs membres, elles deviendraient plus populaires par les services qu'elles rendraient, et en encourageant l'épargne à tous les degrés de l'échelle sociale, elles accroîtraient notre richesse et devien-

draient ainsi de véritables forteresses de notre nationalité.

“ Honneur donc aux sociétés qui comme “ l'Alliance Nationale ” font appel à tous les sentiments les plus nobles et les plus élevés et recrutent leurs membres au cri de guerre si chrétien et si patriotique de *Bienfaisance et Nationalité*.

“ Un coup d'œil rapide jeté dans votre charte et vos statuts a suffi pour me convaincre que “ l'Alliance Nationale ” est digne de la confiance du public et du plus haut encouragement.

S. N. PARENT,

Maire de Québec.

OPINION DU RVD. PÈRE HAMON

Sur cette même question, des “ Avantages des Sociétés de Secours Mutuels et de Bienfaisance,” nous reproduisons ici un extrait de l'éloquent sermon prononcé en août 1894 à la Chapelle du Sacré-Cœur de Notre-Dame par le R. P. Hamon, S. J., lors de la convention de l'Alliance Nationale.

“ Votre société fait appel à toutes les nobles idées qui peuvent avoir de l'influence sur l'esprit et le cœur d'un vrai Canadien-français.

“ Le principal stimulant qui pousse l'homme au travail lui vient du dehors, c'est la famille. Pourvoir aux besoins de cette famille, lui donner non-seulement le nécessaire, mais encore augmenter son bonheur en augmentant son bien-être, cette pensée soutient l'homme dans ses efforts, ranime son ardeur et renouvelle sa bonne volonté. Quand Dieu bénit son travail, que le père de famille est heureux de voir autour de lui la face joyeuse de ses enfants, d'être témoin de leurs ébats, de recevoir leurs caresses, et de se dire dans le cœur, avec un noble orgueil : C'est à moi ! c'est à mon travail que ma famille doit ces jours de bonheur.

“ Mais voici que la joie du père tombe tout-à-coup, son front se rembrunit, une pensée cruelle lui met du froid au cœur.....

“ Si la maladie venait arrêter le travail ! la “ maladie longue et ruineuse, que deviendrait “ la famille ? Si la mort m'arrêtait avant que “ je puisse établir mes enfants ! ! ! Com

“ me il serait pénible de partir pour l'éternité
 “ sans pouvoir assurer à la femme et aux en-
 “ fants le pain du lendemain ! Mon Dieu !
 “ gardez-moi vie et santé pour accomplir ma
 “ tâche jusqu'an bout.”

“ Votre société, Messieurs, providence visible de l'ouvrier, va lui enlever cette inquiétude et lui enseigner ce que doit faire la prudence chrétienne d'un père de famille.

“ Pendant que la santé est prospère et qu'il y a un surplus d'argent à la maison, au lieu de le gaspiller en amusements, en pique-niques, en sacrifices faits à la toilette et à la vanité, vous lui apprendrez à en former un fonds de réserve, un héritage qui assurera l'avenir de la femme et des enfants.

“ Ouvriers canadiens, pères de famille, en devenant membres de l'Alliance Nationale, vous faites disparaître tous les nuages qui pourraient obscurcir le soleil de votre bon-heur domestique.

“ Vienne la maladie, la caisse des secours mutuels vous assistera; vienne la mort, votre famille sera à l'abri de la misère. Par delà le tombeau, vous continuerez d'être la providence de votre famille et de donner encore du pain à votre femme et à vos petits enfants.

“ C'est là de la générosité et de la sagesse vraiment chrétiennes. Tout ouvrier, tout père de famille qui a du cœur devrait avoir aussi cette prévoyance et devenir membre de ces Sociétés de secours mutuels.....”

LES SABOTS DU PETIT WOLFE

Il était une fois,—il y a si longtemps que tout le monde a oublié la date,—dans une ville du nord de l'Europe,—dont le nom est si difficile à prononcer que personne ne s'en souvient,—il était une fois un petit garçon de sept ans, nommé Wolfe, orphelin de père et de mère, et resté à la charge d'une vieille tante, personne dure et avarecieuse, qui n'embrassait son neveu qu'au Jour de l'An, et qui poussait un grand soupir de regret chaque fois qu'elle lui servait une écuelle de soupe.

Mais le pauvre petit était d'un si bon naturel qu'il aimait tout de même la vieille femme, bien qu'elle lui fit grand peur et qu'il

ne pût regarder sans trembler la grosse verrue, ornée de quatre poils gris, qu'elle avait au bout du nez.

Comme la tante de Wolfe était connue de toute la ville pour avoir pignon sur rue et de l'or plein un vieux bas de laine, elle n'avait pas osé envoyer son neveu à l'école des pauvres; mais elle avait tellement chicané, pour obtenir un rabais, avec le magister chez qui le petit Wolfe allait en classe, que ce mauvais pédant, vexé d'avoir un élève si mal vêtu et payant si mal, lui infligeait très souvent, et sans justice aucune, l'écricateau dans le dos et le bonnet d'âne, et excitait même contre lui ses camarades, tous fils de bourgeois cossus, qui faisaient de l'orphelin leur souffre-douleur. Le pauvre mignon était donc malheureux comme les pierres du chemin et se cachait dans tous les coins pour pleurer, quand arrivèrent les fêtes de Noël.

La veille du grand jour, le maître d'école devait conduire tous ses élèves à la messe de minuit et les ramener chez leurs parents. Comme l'hiver était très rigoureux cette année-là, et comme depuis plusieurs jours, il était tombé une grande quantité de neige, les écoliers vinrent tous au rendez-vous chaudement empaquetés et emmitouffés, avec bonnets de fourrure enfoncés sur les oreilles, doubles et triples vestes, gants et mitaines tricot et bonnes grosses bottines à clous et à fortes semelles. Seul, le petit Wolfe se présenta grelottant sous ses habits de tous les jours et des dimanches, et n'ayant aux pieds que des chaussons de Strasbourg dans de lourds sabots.

Ses méchants camarades, devant sa triste mine et sa dégaine de paysan, firent sur son compte mille risées; mais l'orphelin était tellement occupé à souffler sur ses doigts et souffrait tant de ses engelures qu'il n'y prit pas garde,—et la bande de gamins, marchant deux par deux, magister en tête, se mit en route pour la paroisse.

Il faisait bon dans l'église, qui était toute resplendissante de cierges allumés; et les écoliers, excités par la douce chaleur, profitèrent du tapage de l'orgue et des chants pour bavarder à demi-voix. Ils vantaient les réveillons qui les attendaient dans leurs familles. Le fils du bourgmestre avait vu, avant de partir, une oie monstrueuse, que des truffes tachaient de points noirs comme un léopard. Chez le premier échevin, il y avait un petit sapin dans une caisse, aux branches duquel pendaient des oranges, des sucreries, et des polichinelles. Et la cuisinière du tabellion avait attaché derrière son

dos, avec une épingle, les deux brides de son bonnet, ce quelle ne faisait que dans ses jours d'inspiration, quand elle était sûre de réussir son fameux plat sucré.

Et puis, les écoliers parlaient aussi de ce que leur apporterait le petit Noël, de ce qu'il déposerait dans leurs souliers, que tous auraient soin, bien entendu, de laisser dans la cheminée avant d'aller se mettre au lit ;—et dans les yeux de ces galopins, éveillés comme une poignée de souris, étincelait par avance la joie d'apercevoir, à leur réveil, le papier rose des sacs de pralines, les soldats de plomb rangés en bataillons dans leur boîte, les ménageries, sentant le bois verni et les magnifiques pantins habillés de pourpre et de clinquant.

Le petit Wolfe, lui, savait bien, par expérience, que sa vieille avare de tante l'enverrait se coucher sans souper, mais, naïvement, et certain d'avoir été, toute l'année, aussi sage, et aussi laborieux que possible, il espérait que le petit Noël ne l'oublierait pas, et il comptait bien tout à l'heure, placer sa paire de sabots dans les cendres du foyer.

La messe de minuit terminée, les fidèles s'en allèrent, impatients du réveillon, et la bande des écoliers, toujours deux par deux et suivant le pédagogue, sortit de l'église.

Or, sous le porche, assis sur un banc de pierre surmonté d'une niche ogivale, un enfant était endormi, un enfant couvert d'une robe de laine blanche, et pieds nus, malgré la froidure. Ce n'était point un mendiant, car sa robe était propre et neuve, et, près de lui sur le sol, on voyait, liés dans une serge, une équerre, une hache, un biseau et les autres outils de l'apprenti charpentier. Eclairé par la lueur des étoiles, son visage aux yeux clos avait une expression de douceur divine, et ses longs cheveux bouclés, d'un blond roux, semblaient allumer une auréole autour de son front. Mais ses pieds d'enfant, bleuis par le froid de cette nuit cruelle de décembre, faisaient mal à voir.

Les écoliers, si bien vêtus et chaussés pour l'hiver, passèrent indifférents devant l'enfant inconnu : quelques-uns même, fils des plus gros notables de la ville, jetèrent sur ce vagabond un regard où se lisait tout le mépris des riches pour les pauvres, des gras pour les maigres.

Mais le petit Wolfe, sortant de l'église le dernier, s'arrêta tout ému, devant le bel enfant qui dormait.

« Hélas !—se dit l'orphelin,—c'est affreux ! ce pauvre petit va sans chaussures par un

temps si rude... Mais, ce qui est encore pis, il n'a même pas, ce soir, un soulier où un sabot à laisser devant lui, pendant son sommeil, afin que le petit Noël y dépose de quoi soulager sa misère ! »

Et emporté par son bon cœur, Wolfe retira le sabot de son pied droit, le posa devant l'enfant endormi, et, comme il put, tantôt à cloche-pied, tantôt boitillant et mouillant son chausson, dans la neige, il retourna chez sa tante.

« Voyez le vaurien ! s'écria la vieille, pleine de fureur au retour du déchaussé : Qu'as-tu fait de ton sabot, petit misérable ? »

Le petit Wolfe ne savait pas mentir, et bien qu'il grelottât de terreur en voyant se hérissier les poils gris sur le nez de la mégère, il essaya, tout en balbutiant, de raconter son aventure.

Mais la vieille avare partit d'un effrayant éclat de rire.—« Ah ! monsieur se déchausse pour les mendiants ! Ah ! monsieur dépareille sa paire de sabots pour un va-nu-pieds.

Voilà du nouveau, par exemple... Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, je vais laisser dans la cheminée le sabot qui te reste, et le petit Noël y mettra cette nuit, je t'en réponds, de quoi te fouetter à ton réveil... Et tu passeras la journée de demain à l'eau et au pain sec... Et nous verrons bien si, la prochaine fois, tu donnes encore tes chaussures au premier vagabond venu !

Et la méchante femme, après avoir donné au pauvre petit une paire de soufflets, le fit grimper dans la soupente où se trouvait son galetas. Désespéré, l'enfant se coucha dans l'obscurité et s'endormit bientôt sur son oreiller trempé de larmes.

Mais le lendemain matin, quand la vieille, réveillée par le froid et secouée par son catarrhe, descendit dans sa salle basse,—ô merveille !—elle vit la grande cheminée pleine de jouets étincelants, de sacs de bons magnifiques, de richesses de toutes sortes ; et, devant ce trésor, le sabot droit, que son neveu avait donné au petit vagabond, se trouvait à côté du sabot gauche, qu'elle avait mis là, cette nuit même, et où elle se disposait à planter une poignée de verges.

Et comme le petit Wolfe, accouru aux cris de sa tante, s'extasiait ingénument devant les splendides présents de Noël, voilà que de grands rires éclatèrent au dehors. La femme et l'enfant sortirent pour savoir ce que cela signifiait, et virent toutes les commères réunies autour de la fontaine publique. Que se passait-il donc ? Oh ! une chose bien plaisante et bien extraordinaire ! Les

enfants de tous les richards de la ville, ceux que leurs parents voulaient surprendre par les plus beaux cadeaux, n'avaient trouvé que des verges dans leurs souliers.

Alors, l'orphelin et la vieille femme, songeant à toutes les richesses qui étaient dans leur cheminée, se sentirent pleins d'épouvante. Mais, tout à coup, on vit arriver M. le Curé, la figure bouleversée. Au dessus du banc placé près la porte de l'église, à l'endroit même où, la veille, un enfant, vêtu d'une robe blanche et pieds nus, malgré le grand froid, avait posé sa tête ensommeillée, le prêtre venait de voir un cercle d'or incrusté dans les vieilles pierres.

Et tous se signèrent dévotement, comprenant que ce bel enfant endormi, qui avait auprès de lui des outils de charpentier, était Jésus de Nazareth, en personne, redevenu pour une heure tel qu'il était quand il travaillait dans la maison de ses parents, et ils s'inclinèrent devant ce miracle que le bon Dieu avait voulu faire pour récompenser la confiance et la charité d'un enfant.

FRANÇOIS COPPÉE,
De l'Académie Française.

Jeunes Filles Américaines

L'ÉQUILBRÉE

En regard de ces types qui, presque tous, prêtent à la satire, il n'est que juste de crayonner une autre figure qui se rencontre aussi même dans cette contrée du "toujours trop," — celle de l'*Équilibrée*.— Cette charmante physionomie d'une jeune fille, toute juste et toute harmonie, est de tous les pays et de tous les temps. Molière en a fait son Henriette, Dickens son Agnès, Balzac son Eugénie Grandet. Ce qui la distingue en Amérique, c'est la précocité et l'universalité de l'expérience. D'ordinaire, à Londres comme à Paris, la jeune fille très équilibrée, est surtout une enfant qui a été très suivie, très surveillée, dont la vie a été réglée soigneusement, l'éducation étroite. Elle a, ou bien accepté des circonstances très pénibles, ou bien subi une discipline très serrée. Ici, au contraire, elle a conservé son équilibre de nature au milieu de l'existence la plus comblée, la plus abandonnée et la plus compliquée. Mais ni la fortune de son père, ni le luxe dont elle est enveloppée, ni la fièvre du monde où elle est emportée, n'ont pu prévaloir contre sa faculté raisonnable et raison-

neuse. Elle a, d'elle-même, fait le départ entre toutes les sensations que lui a données son milieu, reconnu celles qui sont saines, celles qui sont malsaines, choisi les unes, repoussé les autres. Elle s'est fait un caractère en entière concordance avec sa position dans la société, individuel cependant et particulier. Pour cette jeune fille-là, on le sent, aucune épreuve ne sera dangereuse, aucune fortune ne la trouvera inférieure à ce qui convient. On comprend, tant on la devine énergique, lucide et douce, que la vigueur de sa race, si effrénée partout ailleurs, atteint chez elle son point de mesure. Ce qu'il y a de si absolument libre dans les mœurs féminines de son pays n'a pas altéré chez elle une seule des grâces de son sexe, et ces grâces se doublent d'une force qui assurera son mari, non pas seulement de la plus irréprochable fidélité, mais d'un appui dans n'importe quelle crise. Comme toutes les autres, c'est une personne très complète, qui s'est façonnée elle-même et qui se suffit, mais avec assez de bonté intelligente pour comprendre une autre personne auprès d'elle, l'admettre, l'aider, s'y associer. Que cette jeune fille ne soit pas trop rare aux États-Unis, c'est la preuve que si le principe de l'initiative sans contrôle produit de graves défauts, il produit aussi des nuances nouvelles de beauté morale et de charme. Cette créature, toute mêlée de délicatesse féminine et de volonté virile, attache, étonne, séduit, reconforte. On la respecte et elle attendrit. On lui sait gré d'exister comme à une des nobles choses de ce monde, et on rêverait tant elle est complète, de l'avoir dans son existence, comme confidente, comme conseillère, comme amie,—j'allait dire, et c'est je crois bien, le plus flatteur des éloges, comme ami...

P. BOURGET.
(Outre-Mer.)

PENSEES

Soyez toujours bons pour la femme, elle est la mère, la sœur, la fille et la compagne sans laquelle la vie de l'homme serait intolérable.

Il y a des reproches qui louent, et des louanges qui médisent.

La petitesse de l'esprit fait l'opiniâtreté : nous ne croyons pas aisément ce qui est au delà de ce que nous voyons.

La Vierge à la Crèche

Dans ses langes blancs, fraîchement cousus,
La vierge berçait son enfant Jésus,
Lui gazouillait comme un nid de mésanges,
Elle le berçait et chantait tout bas
Ce que nous chantons à nos petits anges —
Mais l'Enfant Jésus ne s'endormait pas.

Etonné, ravi de ce qu'il entend,
Il rit dans sa crèche, et s'en va chantant
Comme un saint lévite et comme un choriste ;
Et bat la mesure avec ses deux bras,
Et la sainte Vierge est triste, bien triste,
De voir son Jésus qui ne s'endort pas,

"Doux Jésus, lui dit la mère en tremblant
"Dormez, mon agneau, mon bel agneau blanc.
"Dormez ; il est tard, la lampe est éteinte,
"Votre front est rouge et vos membres las.
"Dormez, mon amour, et dormez sans crainte."
Mais l'Enfant Jésus ne s'endormait pas.

"Il fait froid, le vent souffle, point de feu...
"Dormez ; c'est la nuit, la nuit du bon Dieu.
"C'est la nuit d'amour des chastes épouses ;
"Vite, ami, cachons ces yeux sous nos draps,
"Les étoiles d'or en seraient jalouses."
Mais l'Enfant Jésus ne s'endormait pas.

"Si quelques instants vous vous endormiez,
"Les songes viendraient, en vol de ramiers,
"Et feraient leurs nids sur vos deux paupières,
"Ils viendraient ; dormez, doux Jésus." Hélas !
Le petit Jésus ne s'endormait pas.

Et Marie alors, le regard voilé,
Pencha sur son fils un front désolé :
"Vous ne dormez pas, votre mère pleure,
"Votre mère pleure, ô mon bel ami..."
Des larmes coulaient de ses yeux ; sur l'heure,
Le petit Jésus s'était endormi.

ALPHONSE DAUDET.

LE BONHEUR DOMESTIQUE

Deux époux attachés à l'un à l'autre marquent les époques de leur longue vie par des gages de vertus et d'affections mutuelles ; ils se fortifient du temps passé, et s'en font un rempart contre les attaques du temps présent. Ah ! qui pourrait supporter d'être jeté seul dans la plage inconnue de la vieillesse ? Nos goûts sont changés, nos pensées sont affaiblies, le témoignage et l'affection d'un autre sont les seules preuves de la continuité de notre existence ; le sentiment seul nous apprend à nous reconnaître ; il commande au temps d'alléger un moment son empire. Aussi, loin regretter le monde qui nous fuit, nous le fuons à notre tour ; nous échappons à des intérêts qui ne nous atteignent déjà plus ; nos pensées s'agrandissent comme les

ombres à l'approche de la nuit, et un rayon d'amour, qui n'est plus qu'un rayon divin, semble former la nuance et le passage des plus purs sentiments que nous puissions éprouver sur la terre à ceux qui nous pénétreront dans le ciel. Veille, grand Dieu, sur l'ami, sur l'unique ami qui recevra nos derniers soupirs, qui fermera nos yeux et ne craindra pas de donner un baiser d'adieu sur des lèvres flétries par la mort !

(Mme NECKER.)

BIOGRAPHIES

MGR E. C. FABRE

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, PRÉSIDENT HONORAIRE DE L' "ALLIANCE NATIONALE."

Mgr Edouard Charles Fabre est né à Montréal le 28 février 1827 ; il fit ses études classiques au Petit Séminaire de St-Hyacinthe, P. Q., en même temps que Mgr A. Taché, archév. de St-Boniface, et que Mgr McIntyre, év. de Charlottetown. A l'âge de 16 ans, il se rendit en France et étudia la philosophie au séminaire d'Issy, en même temps que S. E. le cardinal Lavigerie, archév. d'Alger, Mgr De la Tour d'Auvergne, év. de Bourges, Mgr F. A. Leuillieux, archév. de Chambéry, Mgr Thomas, archév. de Rouen, Mgr F. Hugonin, év. de Bayeux, Mgr A. M. Larue, év. de Langres, Mgr P. J. Soubiranne, archév. titulaire de Néo-Césarée.

Après avoir reçu la tonsure des mains du saint martyr Mgr Affre, il revint au Canada en 1846, et résida à l'évêché de Montréal jusqu'en 1850, époque à laquelle il fut ordonné prêtre par Mgr Prince, évêque de Martyropolis.

Le trois août suivant, le nouveau prêtre allait comme vicaire à Sorel, puis le 30 août 1852, il était nommé curé à la Pointe-Claire, Au bout de deux ans, le 22 novembre 1854, Mgr Bourget rappela l'abbé Fabre à l'évêché et le nomma chanoine titulaire le 25 décembre, 1855, alors qu'il n'était âgé que de 28 ans. Dans les différents postes qu'il occupa, M. l'abbé Fabre s'est toujours distingué par l'affabilité de ses manières, par la douceur de son caractère et par la fécondité de son apostolat parmi les jeunes gens, par le charme et la facilité de sa parole, par les fruits remarquables de ses nombreuses retraites prêchées dans un grand nombre de maisons d'éducation et de paroisses.

C'est en 1873, le 1er avril, que le chanoine

Fabre fut élu évêque de Gratianopolis et coadjuteur (*cum futurâ successionē*) de Mgr Bourget. Il reçut la consécration épiscopale le 1er mai, à Montréal, dans l'église du Jésus, des mains de Mgr Tachereau, archevêque de Québec, assisté par Mgr Pinsonnault, évêque de Birtha, et par Mgr Lafêche évêque de Trois-Rivières. Il devint évêque de Montréal le 11 mai 1876, après la résignation de Mgr Bourget, et 10 ans plus tard, il était nommé premier archevêque de la nouvelle province ecclésiastique de Montréal.

Pendant ses 21 années d'épiscopat, Mgr Fabre a été infatigable et il a visité sans jamais y manquer toutes les paroisses de son immense diocèse ; il a fait lui-même toutes les ordinations, toutes les confirmations et toutes les consécrations d'églises ; et le chiffre de ces cérémonies est vraiment étonnant. L'archevêque de Montréal peut ainsi se flatter d'avoir des prêtres ordonnés par lui dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, et même dans plusieurs diocèses d'Europe. L'on sait avec quelle sûreté de mémoire Monseigneur se rappelle le nom et la figure de tous ses fils dans le sacerdoce : aussi est-ce un véritable bonheur pour eux que de pouvoir se retrouver avec leur père spirituel.

Très versé dans l'étude et la pratique des rubriques de la sainte liturgie, l'opinion de Mgr Fabre en ces matières fait autorité, et il est presque toujours invité à présider les grandes cérémonies religieuses qui se font soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

L'archevêque de Montréal a donné la consécration épiscopale à 7 évêques : Mgr Lorrain, év. de Cythère, Mgr O'Brien, archev. d'Halifax, Mgr Louage, év. de Dacca, Mgr Emard, év. de Valleyfield, Mgr Decelles, év. de Drusipara et coadjuteur de Mgr. Moreau, év. de St. Hyacinthe, Mgr. Larocque, év. de Sherbrooke, Mgr Langevin, arch. de St-Boniface, Manitoba. Il a traversé l'Océan cinq fois : la première comme étudiant, la seconde comme théologien au concile du Vatican, et les autres fois pour sa visite *ad limina*. Il a admis dans son vaste diocèse les Trappistes, les Rédemptoristes, les PP. du Saint-Sacrement, les Franciscains, les FF. Maristes, les FF. de St-Gabriel, les FF. de l'Instruction Chrétienne et les FF. du Sacré-Cœur ; et parmi les religieuses, les Petites Sœurs des Pauvres. Allant au-devant des désirs de Léon XIII, il a appelé pour la desserte des étrangers, et spécialement pour les italiens et les orientaux, des prêtres de leur nationalité.

Mgr Fabre est le fondateur du diocèse de Valleyfield détaché sur sa demande de celui de Montréal. Il est le Vice-Chancelier de l'Université Laval dont une succursale florissante a pu s'établir à Montréal, grâce à sa sollicitude. C'est encore pendant son épiscopat que la magnifique cathédrale de Saint-Jacques le Majeur, copie fidèle de la basilique vaticane, a été inaugurée après plus de vingt années de travaux. Et puis combien d'églises, de maisons d'éducation, d'institutions religieuses et de maisons de charité de tous genres ont été élevées avec son concours actif et bienveillant. Enfin, il a réorganisé, il y a quelques années, le chapitre de la cathédrale de Montréal qui avait cessé d'exister.

Nous serions ingrats, si nous ne mentionnons pas le titre de Président Général honoraire de l'Alliance Nationale que Sa Grandeur a bien voulu accepter et dont nous sommes si légitimement fiers. Cet illustre patronage nous a été particulièrement précieux et Mgr Fabre peut être assuré du respectueux dévouement de tous les membres de notre association.

M. HORMIDAS LAPORTE

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE "L'ALLIANCE NATIONALE"

Un véritable *self-made man*. A ce titre, sa biographie peut servir d'exemple aux jeunes gens, qui y trouveront d'utiles et précieux enseignements. Ils verront à quels résultats on arrive avec un travail persévérant, une énergie que rien ne rebute, ni les échecs, ni les traverses, et surtout une foi robuste en la volonté de Dieu. Certes M. H. Laporte a été bien servi par les dons du cœur et de l'intelligence que le Ciel lui a largement départis et qui lui ont permis de se mettre à même de connaître à fond les grandes questions commerciales et financières ; mais aux prix de quels efforts, c'est ce que seul, après Dieu, il pourrait dire.

Né à Lachine, le 7 novembre 1850, M. Hormidas Laporte dont le père exerçait, au Sault au Récollet, la profession de meunier, reçut peu après à l'école de ce village les premières leçons et dès quinze ans, il demanda, au travail manuel dans une clouterie de Montréal, son salaire quotidien. Après ce rude apprentissage qui ne dura pas moins de quatre années et pendant lequel il s'efforça d'acquérir les connaissances qui lui faisaient

défaut, il entra chez un épicier de la rue St-Joseph. Il avait trouvé sa voie et s'y maintint. Au bout de quelques mois, il s'établit à son propre compte dans cette branche de commerce. Les premiers moments furent pénibles. Mais son activité, son esprit pratique des affaires et sa haute probité lui conquièrent bientôt la faveur des consommateurs, ce qui lui permit de fonder en 1881, une maison de gros occupant aujourd'hui une position extrêmement avantageuse au premier rang du haut commerce français et anglais de cette province.

Ce fut en 1888 qu'il créa la société Laporte, Martin & Cie, qui est à la tête du commerce d'importation de Montréal et du Canada. Il avait eu la main heureuse dans le choix de ses associés, dont nous n'avons point à faire ici l'éloge, car leurs mérites sont appréciés de tous.

C'est ainsi que M. H. Laporte s'est créé une situation indéniable parmi les commerçants. Aussi, il était tout naturel qu'il fut appelé à de hautes fonctions dans la Chambre de Commerce du district de Montréal dont il est actuellement le président et dans l'association des Epiciers en gros dont il a été l'un des directeurs. Ajoutons qu'il est membre du Board of Trade. Tout récemment il vient d'être nommé commissaire du Havre de Montréal en remplacement de M. Hurteau, et, chose rare, cette nomination a été unanimement approuvée. Dans un ordre d'idées différentes, signalons aussi l'estime dans laquelle il est tenu par ses concitoyens qui l'ont choisi comme maire du village de Dorion et l'un des directeurs de la Société St-Jean Baptiste de Montréal.

Voilà pour la partie active, qui indique une puissance de travail peu ordinaire. Cependant, ce n'est point à notre sens le côté le plus remarquable des qualités qui distinguent M. H. Laporte. En même temps que la prospérité et la fortune répondaient à ses efforts, se développaient chez lui ces vertus du cœur, qui placent à part cette personnalité marquante. Sa pensée se portait vers ceux qui souffrent, vers les deshérités et convaincus que l'association et l'union sont la meilleure des garanties contre les coups du sort, il mettait au service d'une société de bienfaisance très en vue, l'Union St-Vincent, son intelligence et son dévouement et se préparait ainsi à l'étude et à la pratique du fonctionnement de ces admirables instruments de prévoyance.

C'est là qu'il put voir, avec ce coup d'œil si net et si perspicace qui lui est propre,

quelles modifications pouvaient être apportées dans l'organisation de ces sociétés et que, de concert avec MM. A. C. Décaré, le docteur T. Cypihot, A. St-Cyr et L. J. D. Papineau, il forma le plan de l'Alliance Nationale.

A ce groupe se joignirent immédiatement les membres fondateurs de la nouvelle association au nombre de cent trois, dont les engagements formèrent la base financière de l'Alliance Nationale et la placèrent de suite parmi les plus solides institutions de secours mutuels du pays.

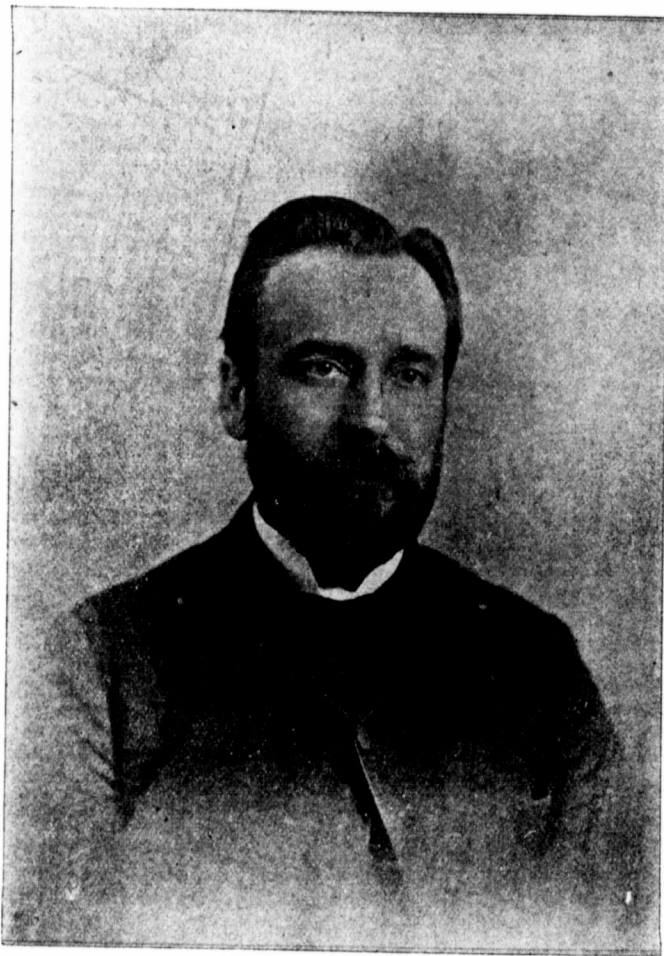
En adoptant cette double pensée : *Nationalité* et *Bienfaisance*; en faisant de cette société un apôtre des idées, sagement progressives, qui cherchent un terrain ferme où règnent avec la sécurité financière, les principes de foi religieuse, et les aspirations vivaces du plus pur patriotisme; en ne négligeant aucun des modes de prévoyance et de bienfaisance qui convergent vers le même but : le secours donné à l'épargne du travailleur pour la faire fructifier et prospérer; M. H. Laporte et ses collaborateurs de la première heure savaient qu'ils répondaient à un besoin urgent. Et certes, le succès de leur entreprise qu'on peut qualifier, sans être taxé d'exagération, de vraiment providentiel, a bien prouvé la sagesse de leurs prévisions.

L'Alliance Nationale n'a encore que deux années et demie d'existence active et cependant elle compte aujourd'hui au-delà de 3,000 membres participants.

N'est-ce pas là la meilleure démonstration des qualités de cette association, et de la sage prévoyance de son président?

L'Alliance Nationale sait tout ce qu'elle doit à son président-général, et elle a tenu à reconnaître les services rendus en appelant M. Laporte à présider ses réunions. Elle lui a donné toute sa confiance et n'a jamais eu à le regretter, car elle ne saurait trouver une main plus vigilante et plus ferme à la fois, une direction plus dévouée et plus éclairée.

Faire le bien sans ostentation, sans ambition personnelle, tel est le caractère propre de M. H. Laporte, et ce mérite, à l'heure actuelle, est assez rare, pour qu'on puisse appliquer à celui qui est animé d'un tel esprit cette appellation, supérieure à tous les usuels compliments : C'est un HOMME. Nous ajouterons que, de plus, c'est encore un chrétien fervent, union heureuse que nous saluons avec bonheur dans cette haute personnalité.



M. H. LAPORTE, Président Général de "L'ALLIANCE NATIONALE."

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boite 2172

MONTREAL, DECEMBRE 1895

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élus de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues; — un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois. — Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

La maladie assez grave qui a retenu le Secrétaire Général chez lui pendant plusieurs jours a été cause des quelques retards dans l'expédition des affaires.

Ne perdez pas de vue l'importance de la lettre-circulaire du Président-Général que nous publions plus loin.

Une des qualités indispensables à un bon officier, c'est l'assiduité aux réunions.

Le choix de bons officiers est de première importance pour le succès d'un Cercle.

On peut dire sans crainte de trop se tromper, qu'un cercle sera ce que ses officiers voudront qu'il soit.

Les cercles qui ne nous ont pas encore fait parvenir leur rapport annuel, sont priés de le faire immédiatement.

L'intérêt du cercle est d'avoir des officiers qui s'occupent de sa bonne administration et qui travaillent à son avancement.

Ne vous laissez pas entraîner par des considérations d'ordre secondaire en nommant vos officiers; que l'intérêt général prime les questions d'amitiés.

Les médecins examinateurs voudront bien ne pas oublier de faire immédiatement leur rapport annuel sur les cas de maladie qui se sont produits dans leur Cercle.

Messieurs les secrétaires-financiers et les trésoriers ne doivent pas perdre de vue que c'est par le rapport de janvier qu'ils font la remise au Conseil Général de la rétribution semi-annuelle pour tous les membres en règle au premier de ce mois.

"L'épargne, sous forme de secours mutuels, prend quelque fois le nom de fraternité, c'est son vrai nom, et c'est pour cela qu'elle doit nous être chère. La Société de secours mutuels crée au participant des ressources et des amitiés. Elle est vraiment sous ces deux rapports une grande famille."

(J. SIMON.)

Nous venons de recevoir de l'imprimeur, la nouvelle édition corrigée et augmentée du Formulaire de Procédures et de Cérémonies du Conseil Général à l'usage des cercles. Ce nouveau formulaire est un progrès appréciable sur la première édition. Il e diagramme de la salle des réunions et surtout les ordres du jour, avec leurs notes explicatives sur la manière de procéder et les références aux différents articles des statuts qui se rapportent à chaque sujet, constituent une amélioration considérable, laquelle sera très appréciée des nouveaux officiers et des nouveaux cercles.

Lettre-Circulaire du Président-Général de l'Alliance Nationale

A MM. LES FONDATEURS, LES OFFICIERS ET
LES MEMBRES DES CERCLES

Messieurs et Chers Confrères,

L'année 1895 tire à sa fin, et, dans quelques jours, nos opérations des douze derniers mois entreront dans le domaine du passé.

Le temps est bien choisi, je crois, pour nous arrêter un instant et nous rendre compte de notre situation. Je le ferai très brièvement.

L'Alliance Nationale, quoiqu'elle ait ressenti, dans une certaine mesure, les effets de la crise commerciale qui sévit malheureusement sur notre pays, n'en a pas moins continué à suivre la voie du progrès, et les résultats du travail de l'année qui va finir, témoignent hautement de votre dévouement aux intérêts de notre Société.

S'il y a un devoir qui me soit particulièrement agréable à remplir à l'heure actuelle, c'est bien celui que me crée ma situation de président, d'accord avec mes sentiments de gratitude personnelle, à savoir, de vous remercier du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait jusque-ici, afin de mener à bon terme notre œuvre commune.

Grâce au concours généreux que vous nous avez accordé, l'Alliance Nationale s'est fait une situation exceptionnellement avantageuse, et nous pouvons dire aujourd'hui, sans craindre la contradiction, qu'elle est appelée à une grande et noble destinée. Comme institution de secours mutuels, il n'est pas besoin d'insister sur la supériorité de son organisation. Elle a pourvu aux éventualités les plus fâcheuses qui peuvent frapper les familles dans la santé de leur chef : larges secours dans les maladies temporaires, indemnités libérales dans les cas d'invalidité, pensions aux sociétaires devenus vieux, paiement d'une indemnité à la famille du membre décédé.

Elle s'est appliqué, dans ses Statuts, à limi-

ter ses promesses de bénéfices dans la proportion des sources de revenus qu'elle a créés, ne perdant pas de vue l'importance, la nécessité même, d'accumuler un capital de réserve pour faire face aux responsabilités plus lourdes de l'avenir.

Il y a trente-un mois, nous fondions notre premier cercle et recrutions nos premiers membres participants. C'est dire que nous sommes encore à nos débuts.

Cependant les progrès réalisés et l'état de prospérité de la Société la placent incontestablement au premier rang des institutions du même genre. Nous devons sans doute reconnaître que ces succès sont dus surtout à la sagesse de nos statuts ; mais aussi nous ne pouvons pas ignorer qu'il y a d'autres *facteurs* qui ont puissamment contribué à faire de l'Alliance Nationale ce qu'elle est aujourd'hui. Permettez-moi d'en mentionner deux seulement.

Le premier, c'est le Clergé Catholique, toujours prêt à aider les œuvres utiles, et qui nous a si activement donné son concours dans toutes les occasions. Il a vu, avec raison, dans l'Alliance Nationale, une institution de bienfaisance, s'inspirant des principes du Christianisme dans la poursuite de sa mission, et lui a donné sa confiance et son appui tout puissant.

Le second, ce sont les Membres Fondateurs de la Société qui, grâce au prestige attaché à leur nom et à leur souscription de garantie, ont démontré au public que notre institution a été établie dans des conditions de sécurité parfaite.

Un troisième élément de force pour nous, a été le choix heureux des Membres Fondateurs de nos Cercles recrutés parmi l'élite de la population de nos villes et de nos campagnes, dans toutes les conditions sociales.

Ils ont formé des cadres puissants dans lesquels sont venus par la suite s'enrégimenter des hommes d'égale valeur, non moins dévoués aux intérêts de la Société. C'est grâce au concours de ces différents éléments, que la confiance publique nous a été acquise, et que tous nos Cercles, à de très rares excep-

tions près, se sont développés d'une manière extrêmement satisfaisante.

Dans notre système, la prospérité particulière de chacun de nos Cercles a un grand rôle à jouer pour assurer la prospérité générale. Ces cercles constituent, à proprement parler, de petites sociétés, et l'Alliance Nationale est une fédération de ces Sociétés ayant chacune leurs responsabilités et leurs devoirs, directement et manifestement intéressées et à la bonne administration générale.

Nos médecins-examineurs trouveront dans les membres des Cercles, responsables en réalité de la bonne gestion de la Caisse des Malades, des auxiliaires sur lesquels ils peuvent compter en toute occasion, et non des complices d'amis, de parents ou de clients malhonnêtes qui voudraient obtenir, par fraude, leur admission dans la Société ou des bénéfices réservés aux sociétaires de bonne foi. C'est en laissant aux Cercles la responsabilité envers les malades, que la Société aura des garanties, que les mauvais candidats seront éliminés et les abus empêchés. En faisant disparaître cette responsabilité du Cercle, la Société n'est plus qu'un grand tout, sans contrôle efficace, semblant convier ses membres à puiser à leur gré dans ses fonds mal protégés. C'est là une vérité malheureusement trop bien établie par l'expérience.

Nos Cercles ont donc un rôle des plus graves à remplir, et voilà pourquoi il est de la plus haute importance de faire un choix judicieux de leurs fondateurs et de leurs membres. En effet, s'il est utile de fonder de nouveaux cercles, il l'est bien plus encore de fortifier ceux qui sont déjà établis, et il importe beaucoup que leurs fondateurs, leurs officiers et tous leurs membres ne perdent pas de vue qu'en même temps qu'ils ont acquis des droits en s'enrôlant sous notre bannière, ils ont aussi assumé des devoirs.

Les Sociétés de secours mutuels assurent à leurs membres, des avantages considérables, moyennant le minimum de sacrifices pécuniaires possible. Elles ne peuvent atteindre ce résultat qu'avec le concours actif,

tout de dévouement, de leurs membres. C'est une condition essentielle de leur prospérité. Je suis heureux de voir que cet esprit de dévouement qui a inspiré les membres fondateurs de la société, a aussi animé les hommes d'action qui se sont enrégimentés dans nos cercles, dont ils ont été la force et l'ornement. S'il me fallait fournir des preuves du résultat satisfaisant du travail accompli jusqu'à ce jour, je n'aurais qu'à citer la liste de nos Cercles, et indiquer leur situation respective. On y verrait qu'à de très rares exceptions près, le travail a été des plus fructueux. Mais cette citation serait trop longue pour être reproduite convenablement dans cette circulaire. Qu'il me suffise pour le moment de mentionner quelques noms de Cercles qui se sont particulièrement distingués sous ce rapport. Parmi les 27 cercles fondés en 1893, notons les cercles St-Pierre, St-André, St-Joseph, Mont-Royal, Beauharnois, St-Valier, Ste-Thérèse, St-Henri, Ville-Marie, Sacré-Cœur, Ste-Geneviève, Notre-Dame de la Garde, St-Médore et Ste-Anne de Bellevue.

Tant qu'aux Cercles de fondation plus récente, je ne citerai que quelques noms en passant : Salaberry, Jeanne d'Arc, Bourget, Mascouche, Princeville, St-Ephrem, St-Guil-laume, Yamaska, Monte-Bello, St-Hyacinthe, Maisonneuve et Charlemagne. Et parmi les *Benjamin* de la famille, je mentionnerai les Cercles St-Luc, St-Casimir, d'Argenteuil, et le Cercle Matane.

Cette émulation générale a eu les meilleurs résultats, non seulement au point de vue du développement de l'effectif de la Société,—qui compte au-delà de 3,000 membres en règle après 31 mois d'existence,—mais aussi sur sa situation financière. Bien que les opérations du mois de décembre ne soient pas terminées, je puis dire avec assurance, que l'excédent des recettes du Conseil Général sur ses déboursés sera de plus de \$37,500 au 1er janvier prochain.

En nous basant sur les états de situation reçus, nous pouvons affirmer que les surplus accumulés dans les Caisses des Malades devront excéder à cette date \$8,500 ; ce qui

formera au bas mot, une somme totale de \$46,000 d'épargnes réalisées dans le court intervalle de deux ans et demi.

En citant ces quelques chiffres que les états annuels compléteront prochainement, vous remarquerez que je ne tiens aucun compte de l'arriéré des contributions dues par nos membres en règle, ni du stock de fournitures, non plus que du mobilier et autres valeurs entre les mains du Conseil Général.

En présence de ces faits, je ne crois pas que nous puissions être taxés d'exagération en affirmant que le résultat des opérations des deux premières années, depuis la fondation de notre Société, nous a créé une excellente situation. Il suffit de jeter un coup d'œil autour de nous et de faire des comparaisons sur l'âge respectif des sociétés, sur la progression de leurs effectifs à leur début et sur ce que représente par tête le capital de réserve accumulé dans la caisse de dotation et dans les caisses de maladies pour se convaincre que dès aujourd'hui, l'Alliance Nationale est au premier rang.

La situation enviable que l'activité et le dévouement de ses officiers et de ses membres lui ont assuré jusqu'ici, va-t-elle lui être conservée? Vous poser une semblable question, n'est-ce pas la résoudre? En effet nous nous devons à nous-mêmes, tous tant que nous sommes, fondateurs, officiers et simple membre, à quelque condition sociale que appartenions, surtout en vue de la première convention régulière du Conseil Général qui aura lieu au mois d'août prochain, de donner une pleine mesure de notre dévouement aux intérêts de la Société et à l'avancement de nos Cercles respectifs. Chaque Cercle tiendra donc à honneur de figurer avec avantage à cette grande réunion, et le meilleur moyen à prendre pour atteindre ce but, est incontestablement d'augmenter sa force numérique. Il est à désirer que tous nos Cercles actuels prennent d'ici au mois d'août prochain des proportions suffisantes pour avoir le droit d'être représenté à cette convention par au moins deux délégués chacun. Mon vœu le

plus ardent est que cette Convention du Conseil Général soit un grand succès : un succès digne de l'Alliance Nationale et des délégués qui viendront de toutes les parties de la province de Québec. J'ai foi en l'activité de votre zèle et j'ai le pressentiment que mes espérances ne seront pas déçues.

Laissez-moi, en terminant, Messieurs et chers confrères, vous exprimer toute ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait dans l'intérêt commun, et permettez-moi, dans le but de répondre à votre zèle, d'offrir aux cercles de l'Alliance Nationale, une bannière qui proclamera d'une manière éclatante, le mérite exceptionnel des Cercles auxquels elle sera attribuée et transmise d'année en année. Je crois qu'un témoignage de cette nature est légitimement dû aux Cercles qui se distinguent d'avantage. Mais il est juste de reconnaître que la constance dans l'effort mérite une preuve de gratitude encore plus grande. A cette fin, j'entends que cette bannière soit acquise d'une manière définitive au cercle qui aura été victorieux dans ces concours pendant deux années consécutives.

Afin de prévenir tout malentendu, cette bannière sera adjudgée d'après les règles suivantes :

1. Le premier concours comprendra les membres admis du premier décembre 1895 au 30 juin 1896. Le deuxième concours commencera le premier juillet 1896, pour se terminer au 30 juin 1897. Les concours subséquents (s'il y a lieu), commenceront au premier juillet de chaque année pour se terminer au 30 juin de l'année suivante, jusqu'à ce qu'un cercle ait été victorieux pendant deux années consécutives.

2. Cette bannière sera transmise en parfait ordre, par le Cercle qui en aura la possession, conformément à la décision du Bureau Exécutif, après le quinze juillet de chaque année, au Cercle qui aura le plus augmenté le nombre de ses membres participants en règle dans le concours terminé le 30 juin précédent.

3. Les membres admis dans un Cercle en vertu d'une lettre de sortie, ou de l'admission dans son sein d'un Cercle en voie d'organisation ou déjà organisé, ainsi que les fondateurs du cercle, ne seront pas comptés dans le calcul des membres admis.

N'oublions pas, Messieurs et chers Confrères, que les Sociétés qui restent stationnaires reculent par la force des choses et qu'il faut marcher de l'avant pour triompher. Nous savons quel est notre but ; c'est le bien être matériel et moral de l'humanité, c'est la grandeur de notre nationalité. En est-il de plus beau ? Aussi unissons-nous tous pour l'obtenir selon notre devise : *Vincit concordia fratrum.*

H. LAPORTE,
Président-Général.

Montréal, 15 Déc. 1895.

Ordre du Jour des Elections

Les élections des officiers dans les cercles doivent avoir lieu à la première assemblée de janvier. Cependant le Cercle peut les différer à l'assemblée régulière suivante. Nous reproduisons ci-après, extrait du nouveau Formulaire de Procédure que vient de publier le Conseil Général, les ordres du jour relatifs aux élections :

- 20 Rapports d'officiers.
- 21 Elections des officiers. (Art. 32, etc.)
- 22 Cautionnements d'officiers. (Art. 145, 160, 163 164.)
- 23 Installation des officiers, (Art. 141, etc., et Formulaire de Cérémonies.)

Il est bon de remarquer que les trésoriers et secrétaires-financiers qui sont réélus aux mêmes fonctions, n'ont pas besoin de produire de nouveaux cautionnements, les cautionnements antérieurs continuant leur effet.

Nous extrayons encore ce qui suit du nouveau Formulaire de Procédure, chapitre de l'Installation des officiers :

Les officiers qui ont pouvoir d'installer, sont les membres du Bureau Exécutif, les représentants et les substitués du Président-Général. . . .

Le Président-Général, ou en son absence, l'officier qui préside à l'installation des officiers du Cercle, peut nommer un ou des membres pour représenter, dans l'occasion, les officiers absents du Conseil-Général et agir en leurs noms. Il n'est pas nécessaire de réinstaller les anciens officiers réélus aux mêmes fonctions. Le Trésorier et le Secrétaire-Financier ne seront installés dans leurs fonctions respectives que lorsque leur cautionnement aura été accepté.

Les secrétaires-archivistes, en faisant rapport au Conseil Général du résultat des élections, dans les premiers huit jours qui suivent cette date, transmettront en même temps au secrétaire-général les actes de cau-

tionnements faits en faveur du Conseil-Général de la part des nouveaux trésoriers et secrétaires-financiers.

Félicitations au Président-Général

Sur la proposition de M. T. Cypihot, appuyée par M. L. J. D. Papineau, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale.

“ Considérant que nul plus que M. Hormidas Laporte, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, ancien directeur de l'Association des Epiciers en Gros, et président-général de l'Alliance Nationale, est dûment qualifié pour remplir les fonctions de Commissaire du Havre de Montréal ;

“ Considérant que ses connaissances spéciales, dans toutes les questions relatives au haut commerce, donnent à ses décisions et à ses avis une autorité indiscutable ;

“ Considérant que l'estime universelle dont il jouit, à juste titre, parmi les négociants de cette ville, est un sûr garant de la manière dont il s'acquittera de ses nouvelles fonctions,

Décide de voter les félicitations les plus vives et les plus sincères à M. Hormidas Laporte pour la position à laquelle il vient d'être appelé.

LE CERCLE ST-JOSEPH N° 1, a adopté, à sa première réunion du mois de décembre, les résolutions suivantes, se faisant, en cela, l'écho des sentiments de tous les cercles de la Société :

Proposé par M. J. E. Trottier, secondé par M. Etienne Larin M. D., et adopté à l'unanimité :

“ Que les membres du Cercle St-Joseph N° 1 de l'Alliance Nationale ont appris avec plaisir la nomination de M. H. Laporte, Président-Général, à la charge de Commissaire du Havre de Montréal :

“ Qu'à cette occasion ils le prient de vouloir bien agréer leurs plus sincères félicitations ;

“ Que le Cercle est heureux de lui répéter combien il s'honore de le compter au nombre de ses membres.”

Documents Etrangers

CHRONIQUE D'ALLEMAGNE

LES ASSURANCES OUVRIÈRES EN 1891

Les institutions de prévoyance et de secours en faveur des ouvriers employés dans l'industrie allemande ont été organisées par les trois lois fondamentales suivantes :

1° La loi du 15 juin 1883 concernant l'assurance des ouvriers contre la maladie. Cette loi a créé des caisses locales alimentées par les cotisations des patrons et des ouvriers, qui ont pour objet de fournir aux ouvriers malades, outre les soins médicaux, des secours pendant une durée de treize semaines ;

2° La loi du 6 juillet 1884, sur l'assurance contre les accidents, qui a constitué, pour chaque corporation de métiers, de véritables sociétés d'assurance mutuelle, ayant pour but de distribuer des secours aux victimes des sinistres industriels, après l'expiration du délai de treize semaines prévu plus haut et, en cas de décès, ou d'incapacité de travail totale ou partielle, des pensions viagères ;

3° La loi du 22 juin 1889, concernant l'assurance contre la vieillesse et l'incapacité de travail, qui a pour objet de créer des retraites au profit des ouvriers de l'industrie.

Après quelques difficultés créées par l'application de dispositions fort compliquées et embrassant un aussi grand nombre d'intérêts, les trois lois ci-dessus énumérées sont entrées dans leur fonctionnement normal. Il est intéressant de se rendre compte des résultats acquis ; nous prendrons pour point de départ les documents récemment publiés par le gouvernement, et qui se réfèrent aux années 1891 et 1892.

§ 1er. — *Caisses d'assurances contre la maladie.*

Le nombre des caisses de cette nature qui ont fonctionné en 1891 s'est élevé à 21,498, comprenant 8,329,820 adhérents, soit 13 0/0 de la population totale de l'Empire. En 1885, c'est-à-dire la première année de la mise en application de la loi, ce chiffre n'avait été que de 3,727,231.

La répartition de ces adhérents entre les diverses catégories de caisses prévues par la loi du 15 juin 1883 s'effectue de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------------------------|-----------|
| 1° Caisses locales | 2,563,132 |
| 2° Caisses de fabriques | 3,993,517 |
| 3° Caisses communales | 1,041,193 |
| 4° Sociétés de secours mutuels enreg'és | 819,403 |
| 5° Sociétés libres | 140,036 |
| 6° Caisses de malades | 61,875 |
| 7° Caisses d'ouvriers du bâtiment | 10,664 |

Total égal..... 8,329,820

Il est à remarquer que la loi permet l'inscription du même ouvrier, à deux caisses différentes, sauf partage éventuel du risque.

Le chiffre des cas où les caisses ont fonctionné, s'est élevé à 2,397,826 et le montant des divers secours accordés, dans le terme de la loi : secours médicaux, indemnités de chômage, secours à la famille, etc., a été de 89,549,791 marcs (1), soit une moyenne de 13.02 par adhérent.

Le chiffre des recettes accusé dans la même année par le versement de la double cotisation des patrons (un tiers) des ouvriers (deux tiers) est de 96,700,000 marcs.

§ 2. — *Caisses d'assurances contre les accidents de travail.*

Pendant l'année 1892, les caisses d'assurances professionnelles et les caisses des industries d'Etat ont eu à constater 235,587 accidents, sur lesquels 55,531 ont eu pour conséquence de donner ouverture à indemnité ; 5,925 de ces accidents ont entraîné la mort ; 3,047, une incapacité totale de travail ; 29,650 une incapacité partielle et 16,929 une incapacité susceptible de s'améliorer par la suite.

Les indemnités versées aux assurés, consistant en frais d'inhumation des ouvriers tués, pensions aux veuves, aux orphelins, aux ascendants, indemnités de convoi aux veuves, pension pour incapacité de travail, frais de traitement, indemnités diverses, se sont élevées à 32,560,000 marcs. Dans ce chiffre n'entrent pas en compte les frais d'enquête, de procédure et d'administration, qui sont considérables ; ils dépassent 6 millions de marcs.

Le chiffre des pensions inscrites au nom des victimes des accidents de travail prend des proportions inquiétantes ; cette augmentation provient de l'accrois-

(1) 25 centims.

sement des accidents. On a remarqué en effet que, depuis la mise en application de la loi sur l'assurance, il s'est produit deux faits graves : d'une part, les industriels garantis par l'assurance négligent de prendre les précautions destinées à protéger leurs ouvriers ; Ces deux causes sont de nature à exercer dans l'avenir une influence désastreuse sur le système, en augmentant, dans une mesure qui dépasse les prévisions, le chiffre des indemnités et des retraites à payer aux sinistrés. Ainsi dans les cinq années qui ont suivi la mise en application de la loi, le nombre des personnes auxquelles il a été attribué des pensions de secours s'est élevé à 1,615,253, et les indemnités allouées se sont montées à 5,529,000 marcs.

D'après le système adopté en Allemagne, les associations couvrent leurs dépenses courantes au moyen des cotisations de l'exercice ; en Autriche, au contraire, chaque industriel, obligé à l'assurance, doit fournir de suite une indemnité en capital qui assure au sinistré le paiement de la rente viagère jusqu'à extinction. Or, on peut craindre qu'à un certain moment, évidemment très-éloigné, par suite de l'accroissement du nombre des ayants-droit aux secours viagers, le chiffre des extinctions combiné avec le montant des fonds libres provenant des cotisations et des réserves ne suffise plus à payer aux nouveaux sinistrés les rentes viagères auxquelles la loi du 6 juillet 1884 leur donne droit.

Nous avons parlé du fonds de réserve. Ce fonds est constitué dans chaque association au moyen d'un prélèvement sur les assurés, dont la quotité varie tous les ans. Au 1er janvier 1890, le fonds de réserve s'élevait à plus de 52 millions de marcs ; lorsque ce chiffre sera supérieur au double du montant des indemnités annuelles, les intérêts serviront, conformément à la loi, à venir en atténuation des dépenses annuelles.

§ 3. — *Caisses d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité physique.*

Résumons en quelques lignes les règles essentielles de la loi du 22 juillet 1889. En principe, tous les ouvriers et apprentis sont tenus de faire partie d'une caisse d'assurances, destinée à leur fournir, le cas échéant, une pension de retraite à partir du moment où ils auront atteint soixante-dix ans, et en cas d'invalidité, quelque soit leur âge. L'assurance prévue par cette loi se combine avec la précédente, en ce sens que le concours, en cas d'invalidité résultant d'un accident de travail, ne se cumule pas avec la pension prévue par la loi de 1889. Il en résulte que les ouvriers assurés par les caisses d'accidents, bien qu'obligés de payer les primes dans les deux assurances, ne reçoivent, en cas de sinistre, qu'un seul secours.

Pour avoir droit à la pension de retraite pour la vieillesse, il faut que l'assuré ait atteint soixante-dix ans et qu'il ait payé ses cotisations pendant trente années consécutives. Pour avoir droit à la pension de retraite pour invalidité, l'assuré doit avoir payé ses primes pendant cinq années ; cependant, s'il justifie que la maladie dont il est atteint résulte du travail, le droit à la pension s'ouvre immédiatement. Le taux des pensions oscille entre un minimum de 150 francs et un maximum de 312 fr. 50. En cas de décès du mari, la femme a droit aux deux tiers de la pension liquidée en faveur du chef de famille.

D'après un document soumis au Reichstag, les 31 caisses d'assurances qui ont fonctionné en 1892 ont alloué aux intéressés des indemnités s'élevant à 13,032,38 marcs et comprenant : indemnités pour vieillesse, 12,318,781. Les frais d'administration ont atteint 4,546,150 marcs. Les rentes accordées pour

cause de vieillesse sont au nombre de 42,218 et pour infirmités, de 16,259, ce qui porte le total des rentes accordées au chiffre respectable de 183,573 depuis la fondation; elles exigent le paiement de 13,240,216 marcs d'arrérages. Le prélèvement pour la constitution du fonds de réserve s'est élevé à 9,276,797 marcs. En résumé, le montant des dépenses de l'exercice s'est élevé à 26,942,503 marcs. D'un autre côté, le chiffre des recettes totales provenant soit des cotisations des patrons et des ouvriers, soit des subventions de l'Etat dans les termes de la loi du 22 juin 1889, s'est élevé à 88,530,613 marcs.

A la fin de l'exercice 1892, la situation financière des caisses d'assurances accusait un fonds d'amortissement d'une valeur de 151,891,193 marcs dont 12,817,000 marcs ont été versés au fonds de réserve. Les capitaux placés rapportent en moyenne 3.67 0/0.

Malgré l'importance de ce fonds, eu égard au fait que la loi d'assurance obligatoire n'est entrée en application que le 1er janvier 1890, il est assez difficile de se prononcer sur la question de savoir si les ressources créées seront suffisantes pour faire face aux rentes viagères, au moment où la loi aura atteint son plein fonctionnement, c'est-à-dire dans une trentaine d'années, époque où les caisses auront à faire face normalement au double service des retraites prévues pour l'invalidité et pour la vieillesse.

P. G.

A travers les Cercles

VILLE DE QUÉBEC

CERCLES NOTRE-DAME DES VICTOIRES, LAVAL ET ST-VALIER

Le Secrétaire-Général, M. Papineau, s'est rendu à Québec, à la fin du mois dernier, pour installer le Cercle Notre-Dame des Victoires. Ce Cercle, composé d'hommes d'initiative et de sociétés,—il suffit de consulter la liste des officiers publiée dans une autre colonne pour s'en convaincre,—et de citoyens notables tels que MM. F. X. Lemieux, M. P. P., A. Turgeon, M. P. P., N. E. Dionne, bibliothécaire de la législature, et T. N. Chassé, ci-devant président de la succursale de Québec de la société des Artisans, etc., est assuré de réussir. Avec de semblables éléments, il n'est pas permis de douter qu'il réalisera les plus belles espérances. Le délégué du Bureau Exécutif en a la profonde conviction.

Celui-ci a profité de son passage à Québec pour visiter, le lendemain soir, le Cercle St-Valier et le Cercle Laval, qui lui ont fait une réception des plus cordiales.

Au Cercle Laval, il y avait entr'autres membres, MM. L. P. Lépine, S. P. G., E. Paquette, président du Cercle Notre-Dame des Victoires, H. Moisan, président, et J. O. Vézina, du Cercle St-Valier, J. Cloutier, E. Marcotte, O. Bouchard, officiers du Cercle Laval, etc., etc. Là aussi, notre Secrétaire-Général a eu la satisfaction de constater un progrès toujours grandissant. Le Cercle Laval qui compte maintenant au-delà de cinquante membres après deux ans d'existence, n'a pas encore eu à déplorer un seul cas de maladie parmi ses membres, et il a accumulé dans sa caisse des malades seulement, la jolie somme de près de \$300.00. C'est dire qu'il a dû faire une sélection très judicieuse de ses membres, et qu'un bel avenir lui est réservé.

Au Cercle St-Valier, l'assistance nombreuse et en-

thousiaste a accueilli notre représentant avec beaucoup de sympathies. Au nombre des personnes présentes, nous remarquons, outre le secrétaire-général, le Rvd. M. Beaudoin, aumônier, MM. H. Marsan, président, J. Cloutier, du Cercle Laval, P. Bonhomme, R.P.G., Dr. J. A. Marcoux, M.D., F. Blouin, sr., A. Pouliot, F. Blouin, jr., J. O. Vézina, etc., officiers du cercle, E. A. Enond, A. Beaulieu, etc., etc., tous pleins d'émulation pour augmenter leur contingent et faire prospérer notre association.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point. Il suffit de mentionner le fait qu'en moins de deux ans d'existence, ils ont porté leur effectif à plus de 80 membres en règle, et après avoir payé aux malades au-delà de \$125.00 d'indemnité de chômage, ils ont accumulé une réserve de plus de \$325.00 à la caisse des malades.

Des discours ont été prononcés par M. Papineau qui a développé les avantages de l'Alliance Nationale, sa situation financière excellente, et l'accroissement prodigieux qui a marqué sa courte carrière, par le Rvd. M. Beaudoin qui fit ressortir d'une manière fort heureuse l'influence moralisatrice de l'Alliance Nationale. MM. H. Moisan, président, et J. Cloutier, du Cercle Laval, adressèrent aussi la parole en termes des mieux appropriés.

Il n'y eut qu'une voix pour proclamer les bienfaits de notre Société, et l'accueil bienveillant dont elle est l'objet.

Cette impression a été rapportée au Bureau Exécutif par le Secrétaire-Général qui a tenu à féliciter les membres des cercles St-Valier et Laval de leur ardeur et de leur entraînement.

La soirée au Cercle St-Valier s'est terminée en une causerie familière qui a montré combien les liens d'une sincère confraternité sont vivaces dans notre Société.

Avec des cercles organisés comme le sont les cercles St-Valier, Laval et Notre-Dame des Victoires, l'Alliance Nationale ne peut que se populariser davantage dans la vieille Cité de Champlain, le cœur de la race française sur ce continent, où elle a déjà un grand nombre de sympathies.

CERCLE MASCOUCHE.

La série d'insignes gagnés au dernier concours par le Cercle de St-Henri de Mascouche ont été présentés à ce cercle le 3 novembre par M. F. G. Crépeau, membre du Bureau Exécutif, et L. J. D. Papineau, Secrétaire-Général. C'est dans la sacristie de l'église, mise gracieusement à la disposition du cercle par M. l'abbé Lauzon, curé de cette paroisse et président honoraire du cercle, que les membres se sont réunis sous la présidence de M. J. Brien, leur président. Le Rvd. M. Lauzon a bien voulu adresser la parole à l'assistance qui a été certainement frappée des avis pratiques et des conseils fort sages qu'il a formulés.

Le Cercle Mascouche a bien mérité ce témoignage de reconnaissance de la part de l'Alliance Nationale, car ses officiers et ses membres ont fait un travail fructueux, surtout pendant les deux derniers mois du concours puisqu'ils ont augmenté leur effectif de 26 membres. Nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis par l'avenir, qu'ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Il ont donné un bel exemple de ce que peut faire le dévouement et la concorde au service d'une bonne cause.

MM. Crépeau et Papineau, en leur transmettant les félicitations du Bureau Exécutif, n'ont fait que rendre justice au zèle des membres du Cercle et à MM. J. Brien, O. Crépeau, J. O. Poitras, M.D., J. P. La-

marche, A. Vaillancourt, J. U. Crépau et J. Dugas, officiers du Cercle, à M. Lamarche S, P. G., M. Riopel et autres dont les noms nous échappent dans ce moment.

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

LE CERCLE BOURGET No 79 a adopté à sa dernière réunion du mois de novembre, les résolutions suivantes, déposées par MM. J. A. Tisdale, T. Trudeau, J. S. Tisdale, O. Lanoix, J. R. Berthiaume et P. S. Z. Lanctot :

“Que les membres de ce Cercle ont appris avec regret, la mort de Madame Beauchamp, mère de nos confrères Zotique et J. M. Beauchamp, et qu'ils profitent de leur première réunion pour exprimer à ces confrères leurs vives sympathies.”

LE CERCLE BEAUHARNOIS No 3 a aussi adopté la résolution suivante, déposée par MM. O. Montpetit et J. B. Primeau :

“Que le Cercle a appris avec un vif sentiment de regret la mort prématurée de l'épouse de M. X. Rolland, et que les membres le prient de bien vouloir agréer leurs plus sincères sympathies.”

CERCLE STE-THERÈSE No 27.—Les résolutions suivantes ont été adoptées, sur motion de MM. S. Desjardins et Ovide Forget :

“1. Que les membres du Cercle expriment leurs sympathies les plus vives à M. Israel Mathieu, trésorier, à l'occasion du décès de sa mère, Dame Aurélie Maisonneuve ;

“2. Ils prient M. Max. Leguerrier, secrétaire-archiviste, de vouloir bien accepter leurs condoléances à l'occasion du décès de son jeune enfant.”

PARTIE OFFICIELLE

ÉTAT FINANCIER

Au 31 Octobre 1895

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Balance au 31 août 1895..... | \$30,295.70 |
| Produit des Contributions de septembre et octobre..... | 5,679.03 |
| | <u>\$35,974.73</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Par bénéficiaire de feu F. G. Bériault..... | \$ 500.00 |
| Par Caisse Générale, 5 %..... | 283.95 |
| Balance au 31 octobre..... | 35,190.78 |
| | <u>\$35,974.73</u> |

RÉSUMÉ.

| | |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés..... | \$35,190.78 |
| Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés..... | 889.09 |
| | <u>\$36,079.87</u> |

PLACEMENTS DES FONDS

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| La fabrique de St-Michel de Vaudreuil..... | \$ 6,000.00 |
| La municipalité scolaire de la Cité de Ste-Cunégonde..... | 10,000.00 |
| La Banque Jacques-Cartier..... | 19,445.07 |
| Chèques, mandats et espèces en mains..... | 633.46 |
| Cercles.—Excédant des déficits sur les surplus de remises effec- tuées..... | 1.34 |
| | <u>\$36,079.87</u> |

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Sec.-Gén.

Nouveaux Cercles

CERCLE ST-EUSTACHE No 93.

Institué à St-Eustache, comté Deux-Montagnes, le 29 octobre 1895.

Officiers élus :

MM. Geo. Lauzon, prés. ; R. Sigouin, vice-prés. ; P. Boileau, sec.-arch. ; A. P. Béclair, sec.-fin. ; G. N. Fauteux, trés. ; C. Loiseau, méd.-Exam. ; J. E. Biette, commissaire ; J. Bousquet, introducteur.

CERCLE NOTRE-DAME DES VICTOIRES No 94.

Institué à Québec, le 26 novembre 1895.

Officiers élus :

MM. Elz. Paquet, prés. ; J. E. Bouchard, vice-prés. ; Arth. Godbout, sec.-arch. ; J. P. W. Galibois, sec.-fin. ; Jos. Gagnon, trés. ; Arth Potvin, méd.-exam. ; Elz. Dalaira, commissaire ; P. F. Bouchard, introducteur.

CERCLE MATANE No 95.

Institué à Matane, comté Rimouski, le 1er décembre 1895.

Officiers élus :

MM. J. E. Gagnon, prés. ; F. Charest, vice-prés. ; F. X. Rinfret, sec.-arch. ; Geo. Senterre, trés. ; Alf. Bouillon, méd.-exam. ; Alex. Côté, commissaire ; E. Chenard, introducteur.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts les confrères dont les noms suivent :

MM. P. O. Lasselle, auprès du Cercle Maisonneuve No 61 ; A. G. H. Béique, M. D., auprès du Cercle St-Luc No 90 ; J. Courteau, auprès du Cercle Nicolet No 91 ; G. A. Tétrault, auprès du Cercle St-Joachim No 92 ; Ernest Lahaie, auprès du Cercle St-Eustache No 93 ; N. E. Dionne, M. D., au-

près du Cercle Notre-Dame des Victoires No 94 ; J. B. Desjardins, auprès du Cercle Matane No 95 ; Joseph Deschambault, auprès du Cercle Ste-Thérèse No 27.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles :

MM. J. H. Bastien, Cercle Rigaud No 46 ; A. G. H. Béique, Cercle St-Luc No 90 ; A. O. Clouthier, Cercle Nicolet No 91 ; L. A. Plante, Cercle St-Joachim No 92 ; C. Loiseau, Cercle St-Eustache No 93 ; Arth. Potvin, Cercle Notre-Dame des Victoires No 94 ; Alf. Bouillon, Cercle Matane No 95.

Cautionnements d'Officiers

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

| Titulaires. | Fonctions. | Cercles. | Approuvé | |
|-------------------|------------|----------------|----------|--------------|
| | | | N. o | par Cercles. |
| Arth. Beaudry... | Sec.-Fin. | de Lanaudière | 81 | 8 sept. 95 |
| T. I. Morency... | Trésorier | " | 81 | 8 " 95 |
| H. Jasmin..... | Sec.-Fin. | St-Luc..... | 90 | 10 oct. 95 |
| E. E. Gauvin.... | Trésorier | " | 90 | 10 " 95 |
| H. R. Dufresne.. | Sec.-Fin. | Nicolet..... | 91 | 10 " 95 |
| F. X. Desfossés.. | Trésorier | " | 91 | 10 " 95 |
| B. W. Picher..... | Sec.-Fin. | St-Joachim... | 92 | 22 " 95 |
| J. A. Belanger.. | Trésorier | " | 92 | 22 " 95 |
| A. Vaillancourt. | Sec.-Fin. | Mascouche... | 30 | 30 " 95 |
| C. E. Marcoux... | Trésorier | Berthier..... | 70 | 27 sept. 95 |
| A. P. Belair..... | Sec.-Fin. | St-Eustache.. | 93 | 29 oct. 95 |
| Geo. Fauteux.... | Trésorier | " | 93 | 29 " 95 |
| J. P. Well's dit | " | " | " | " 95 |
| Galibois..... | Sec.-Fin. | N.-D. des Vic. | 94 | 9 déc. 95 |
| J. O. Gagnon.... | Trésorier | " | 94 | 9 " 95 |
| Geo. Durette.... | Sec.-Fin. | Matane..... | 95 | 14 " 95 |
| Geo. Santenne.. | Trésorier | " | 95 | 14 " 95 |

MORTALITÉS

No 12.—F. E. JUTRAS, 51 ans, admis dans le Cercle Princeville No 32, le 22 février 1894, est mort d'une *hématomélie*, le 7 septembre 1895. Bénéficiaire : Ludger Jutras, son fils, \$500.

No 13.—HENRI HÉBERT, 39 ans, admis dans le Cercle Salaberry No 34, le 22 juin 1894, est mort de *cancer abdominal*, le 21 septembre 1895. Bénéficiaire : Céline Hébert, sa femme, \$1000.

No 14.—ALEX. ST-DENIS, 44 ans, admis dans le Cercle St-Anne de Bellevue No 7, le 23 juin 1893, est mort de *phthisie laryngée*, le 20 octobre 1895. Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1,000.

No 15.—JOSEPH JORON, 35 ans, admis dans le Cercle St-Laurent No 83, le 6 juillet 1895, est mort de *pleuro-pneumonie*, le 16 décembre 1895. Bénéficiaire : Henriette Groulx, sa femme, \$1,000.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond ; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versaille ; Sec.-Fin., O. U. Ouellette, 2230 Notre-Dame ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay ; Prés., Alex. Monbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grise, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quessnel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e joudis, 8 hrs p. m., 45 Vint.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Doure ; Sec.-Arch., Oscar Leduc ; Sec.-Fin., André Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rémi B. Décaré ; Prés., Benj. Décaré ; Sec.-Arch., J. B. Lefebvre ; Sec.-Fin., Gervais Décaré ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., Adolphe Martin, 238 St-Martin ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcil, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., J. P. Beauvais, 1212 St-Jacques ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine ; Prés., M. Perras, 499 Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthillier, 268 St-André ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chauré ; prés., Ls. Michaud ; sec.-arch., M. C. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypiphot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; prés., C. Tanguay, 117 Rachel ; Sec.-Arch., L. O. Doré, 641 Notre-Dame ; Sec.-Fin., H. A. Archambault, 212 St Paul ; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette ; prés., A. Guilbault ; sec.-arch., O. Guilbault ; sec.-fin., J. B. Meloche ; méd.-exam., D. Jodouveau. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., E. E. Laurent, M. D., 390 Centre ; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre ; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Chateauguay ; Sec.-Fin., A. F. Deschamps, 191 Centre ; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 306 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., Ls. Coderre, 1952 St-Jacques ; Prés., E. J. Hébert, 3628 Notre-Dame ; Sec.-Arch., J. E. Perras, 58 Agnès ; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand ; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Marcile ; Prés., Milton MacDonald, M. P. P. ; Sec.-Arch., J. M. Bordua ; Sec.-Fin., W. H. Campbell ; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges

Rvd. J. A. Lippé, S. P. G. ; Prés., Pierre Doucet ; Sec.-Arch., H. R. Smith ; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil ; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 2e et 4e vendredis chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine ; Prés., Ald. Charland ; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme ; Sec.-Fin., J. A. Guilbault ; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu ; prés., J. A. M. Gadoury ; sec.-arch., R. H. Beaulieu ; sec.-fin., J. N. E. Gelinus ; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. J. D. Beaulieu, chapelain, S. P. G., L. H. Huot, 314 St-Valier ; Prés., H. Moisan, 578 St-Valier ; sec.-arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier ; Sec.-Fin., Alph. Foullet, 285 St-Joseph ; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan, rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., A. P. Lépine, 7½ D'Artigny ; prés., D. E. Fournier, 242 St-François ; Sec.-arch., E. Cloutier, 355 St-Jean ; Sec.-Fin., J. Cloutier, 355 St-Jean ; Méd.-Exm., P. V. Faucher, 392 St-Jean. Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois
S. P. G. et S. F., J. F. Mollere; prés., F. Cardinal; sec. arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil
S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., Av. Daoust; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. P. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke
S. P. G., H. Fortier; prés. Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., H. H. Langlois; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 21s rue Wellington.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., Jean Roux; prés., J. A. Duquette; Sec. arch., M. Leguerrier; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle I. Mathieu.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descoates; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., Marc Trottier, 40 Rouville; prés. R. Dufresne, 288 Desery; Sec.-Arch., J. Chartier, 33 Hudon; Sec.-Fin., A. Lapointe, 243 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. H. Garceau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marion, N. P.; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vePRES à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska
1er Prés. Hon. Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jutras; Prés., J. Baril; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brossard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vePRES.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., A. Plante; Sec.-arch., M. Chatelet; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredi, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 35—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co Mégantic
S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Triganne; Prés., J. A. Savoye; Sec.-arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. Bertrand. Réunions, dernier lundi du mois, 3 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Elz. Fortin; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGÉ, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., F. Gonneville; Sec.-Fin., J. B. Et Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., H. A. Belisle; Sec.-Arch., A. S. Lauzon; Sec.-Fin., L. de G. Raby; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. R. Maillet, 22A Fullum; sec. arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., Jo. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., L. A. Gariqny 91 Cherrier; sec. arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., A. R. Archambault, 500 Cadieux; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G. et Méd.-Exm., Dr Henri Chaput; prés., A. Gauthier Sec.-arch., Henri Pilon; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50—ST-GUILLEUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Ovide Martin; prés., A. J. Allaire; sec.-arch., R. Senechal; sec.-fin., J. E. Janelle; méd.-exam., W. Alexandre. Réunions; 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

S. P. G., L. A. Plante; prés., Ev. Roberge; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

S. P. G., Victor Martinneau, 1379 Ste-Catherine; prés., W. La-Jeunesse, 344 Laguchetière; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, 178A Montcalm.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., A. T. Lefebvre; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Consel.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier

Prés.-Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desorcy. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

S. P. G., J. Courtois, 129 Visitation; Prés., Z. Renaud, 85 Cherrier; Sec.-arch., L. P. Fortin, 2072 Ste-Catherine; Sec.-Fin., L. J. Filteau, 1874 Jacques-Cartier; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 2e et 4e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

S. P. G., D. Simon; prés., P. Th. Desjardins; Sec.-arch., Hor. Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, encoignure rues Pont et Charles.

No 65—SP-FRS-XAVIER, l'Épiphanie, Co l'Assomption

S. P. G. et sec.-fin., Téléphone Mercier; prés., Jos. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 66—LAPRAIRIE, Co Laprairie

S. P. G., Rvd J. A. Larose; prés., J. B. J. Brassard, M. D.; sec.-arch., J. Bte Hébert; sec.-fin., A. P. Groudin; méd.-exam., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

S. P. G., L. A. Letellier; prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-arch., P. H. Sauvé; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

S. P. G. et S. F., Rév'd M. M. LePailleur; prés., J. D. Martineau; sec.-arch., Aug. Charest; méd.-exam., P. Lussier.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

S. P. G., Ch. Beaubien, Outremont; prés., R. Anzias Turenne, "Fleur de Lys, Outremont"; sec.-arch., Bte G. des Etangs, 250 St-Laurent, Montréal; sec.-fin., J. B. Fyfe, 9 St-Louis, Mile-End; méd.-exam., A. Dagenais, 1410 Ste-Denis, Montréal. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Municipale du Mile-End.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

S. P. G., T. Trudeau, 73 Visitation; prés., L. G. Lopoite, 47 Craig; sec.-arch., J. O. Bessette, 780 St-Hubert; sec.-fin., B. Dufresne, 128 Papineau; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 5 h s. p. m.